

ASSOCIATION ESUP BRETAGNE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2020

MAZARS SA

Le Ouessant – Bat. 3A - 9 rue Maurice Fabre - 35000 Rennes
Tél : +33 (0)2 99 31 31 17 – Fax : +33 (0)2 99 31 31 80

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153 - Siret : 784 824 153 00323 - APE 6920Z
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie -TVA intracommunautaire : FR 07 784 824 153

ASSOCIATION ESUP BRETAGNE

Association Loi 1901 enregistrée auprès de la Préfecture de Police de
Rennes sous le numéro W353.013.255

Siège social : 1C rue Louis Braille 35136 SAINT JACQUES DE LA
LANDE

RCS Rennes 808 158 190

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres de l'ASSOCIATION ESUP BRETAGNE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION ESUP BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**ASSOCIATION
ESUP
BRETAGNE**

*Comptes Annuels
Exercice clos
le 31 juillet 2020*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 14 janvier 2021

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



Ludovic Sevestre



Association ESUP BRETAGNE

COMPTES SOCIAUX AU 31.07.2020

SOMMAIRE

A. Bilan

B. Compte de Résultat

C. Notes aux états financiers

Bilan

ACTIF - en euros	31/07/2020			31/07/2019
	Brut	Amt et Dep.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	16 942	10 686	6 257	11 144
Immobilisations corporelles	1 829 814	660 262	1 169 551	1 319 282
Immobilisations financières	97 838	0	97 838	95 756
Total actif immobilisé	1 944 594	670 948	1 273 646	1 426 182
Avances et acomptes	18 507	0	18 507	6 277
Clients et comptes rattachés	1 397 124	257 450	1 139 674	618 855
Autres Créances	155 539	0	155 539	433 487
Disponibilités	1 132 360	0	1 132 360	2 034 986
Total actif circulant	2 703 531	257 450	2 446 081	3 093 605
TOTAL DE L'ACTIF	4 648 126	928 398	3 719 728	4 519 788

PASSIF - en euros	31/07/2020	31/07/2019
Capital Social	0	0
Primes	0	0
Réserve légale	0	0
Réserves distribuables	0	0
Report à nouveau	1 496 285	964 241
Résultat de l'exercice	494 085	532 045
Amortissement dérogatoires	0	0
Total Capitaux propres	1 990 371	1 496 285
Provisions pour risques et charges	0	0
Total Provisions	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Emprunts bancaires	0	0
Emprunts et dettes divers	892 549	1 090 242
Fournisseurs et comptes rattachés	315 124	903 031
Dettes fiscales et sociales	277 789	222 428
Autres Dettes	243 895	807 803
Total Dettes	1 729 357	3 023 503
TOTAL PASSIF	3 719 728	4 519 788

Compte de Résultat

En euros	31/07/2020	31/07/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 493 348	3 049 197
Subventions d'exploitation reçues	825 848	1 723 881
Transferts de charges et reprises de provisions et amortissements	233 486	170 951
Autres produits d'exploitation	3 431	3 453
Produits d'exploitation	4 556 114	4 947 482
Autres charges externes	2 035 817	2 345 257
Impôts et taxes	21 056	31 541
Salaires et traitements	1 139 632	1 110 149
Charges sociales	429 782	429 675
Dotations aux amortissements	169 339	208 034
Dotations aux provisions	257 450	149 192
Autres charges	854	12 413
Charges d'exploitation	4 053 931	4 286 260
Résultat d'exploitation	502 183	661 223
Intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et charges assimilées	-8 098	-9 692
Résultat financier	-8 098	-9 692
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, transferts de charges	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	-87 001
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	-32 484
Dotations aux provisions, transferts de charges	0	0
Résultat exceptionnel	0	-119 486
Impôt sur les bénéfices	0	0
RESULTAT NET	494 085	532 045

Notes aux états financiers

INFORMATIONS GENERALES

L'ASSOCIATION ESUP BRETAGNE exerce des activités de formation et d'enseignement.

FAITS MARQUANTS

L'exercice a été marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette crise, apparue au mois de mars 2020, n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de l'Association ESUP Bretagne. Les mesures de substitutions mises en place ont permis la continuité des cours durant les périodes de confinement. L'école n'a pas eu de défection significative parmi les effectifs étudiants.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas eu d'impact sur la rentrée 2020-2021. Les effectifs étudiants ont atteint les objectifs fixés.

COMPARABILITE DES EXERCICES

L'exercice clos le 31 juillet 2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et tenant compte du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers, nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation.

ENTITE CONSOLIDANTE

L'ASSOCIATION ESUP BRETAGNE est intégrée globalement dans les comptes consolidés de la SAS SAMLION – 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment utilisés sont les suivants :

- Frais d'établissement 3 ans
- Brevets logiciels 1 an

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment utilisés sont les suivants :

- Installations et agencements 8 à 15 ans
- Matériels de transport 3 ans
- Matériels informatiques 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 8 ans

Une provision pour dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'association ne supporte pas de frais de recherche et de développement

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements versés.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable en fonction de la situation du client lors de l'arrêté des comptes et des éléments intervenus en début d'exercice suivant.

TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

SUBVENTIONS

Les subventions perçues sont liées à l'agrément dont dispose l'association pour collecter la taxe d'apprentissage. Elles sont destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement et les frais pédagogiques nécessaires à l'accomplissement de la mission de formation qui est l'objet de l'association.

ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

Néant

EFFECTIFS

L'effectif pour l'exercice 2019/2020 est de 49 personnes.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'est accordée aux dirigeants de l'association.

1. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/07/2019	Acquisitions	Dotation aux Amortissement	Cessions	Autres et Var. Périmètre	31/07/2020
Frais d'établissement	0					0
Amortissements	0					0
Brevets Logiciels	16 942					16 941
Amortissements	-5 798		-4 886			-10 685
Immobilisation Incorporelles	11 144	0	-4 886	0	0	6 257

1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/07/2019	Acquisitions	Dotation aux Amortissement	Cessions	Autres et Var. Périmètre	31/07/2020
Aménagements	1 062 815				-1 062 815	0
Amortissements	-143 937				143 937	0
Autres Immobilisations Corporelles	752 278	14 721			1 062 815	1 829 814
Amortissements	-351 874		-164 452		-143 937	-660 262
Immobilisations en cours						0
Immobilisations Corporelles	1 319 282	14 721	-164 452	0	0	1 169 552

1.3. CREANCES CLIENTS

	31/07/2020	31/07/2019
Créances Clients	1 397 124	768 048
Provisions	-257 450	-149 192
Créances Clients	1 139 674	618 855

1.4. AUTRES CREANCES NETTES

	31/07/2020	31/07/2019
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	0	0
Autres Créances - 1 an	20 507	18 861
Charges constatées d'avance	153 539	420 903
Autres Créances	174 047	439 764

1.5. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/07/2020	31/07/2019
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	1 132 360	2 034 986
Concours Bancaires courants (Passifs)	-892 549	-1 090 242
Trésorerie	239 811	944 745

1.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/07/2020	31/07/2019
Prestations diverses	51 586	340 566
Locations immobilières	101 953	80 337
Charges constatées d'avance	153 539	420 903

2. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

2.1. CAPITAUX PROPRES

	31/07/2020
Capitaux propres au 31/07/2018	1 496 285
Résultat de l'exercice	494 085
Capitaux propres au 31/07/2018	1 990 371

2.2. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	31/07/2020	31/07/2019
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	1 132 360	2 034 986
Concours Bancaires courants (Passifs)	-892 549	-1 090 242
Trésorerie	239 811	944 745

2.3. AUTRES DETTES

	31/07/2020	31/07/2019
Dettes fournisseurs	315 124	903 031
Dettes fiscales et sociales	277 789	222 428
Dettes diverses	171 225	93 143
Produits constatés d'avance	72 670	714 660
Autres Dettes	836 808	1 933 261

2.4. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/07/2020	31/07/2019
Taxe d'apprentissage collectée	72 670	714 660
Produits constatés d'avance	72 670	714 660

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31/07/2020	31/07/2019	Variation	% Variation
Formation initiale	1 391 599	1 465 178	-73 579	-5,02%
Formation Alernance	2 101 750	1 584 020	517 730	32,68%
Autres produits				
CA	3 493 348	3 049 197	444 151	14,57%